

**Subventions 2025 aux associations étudiantes - Faculté de santé.**

**Conseil d'administration du 2 février 2026**

**Délibération 2026/02/CA-068**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;*

*Vu les statuts de la Faculté de Santé de Toulouse ;*

*Vu l'avis favorable du conseil de la Faculté de Santé de Toulouse du 27 novembre 2025 ;*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**- APPROUVE le versement de subventions aux associations étudiantes de la Faculté de Santé de l'université de Toulouse au titre de l'année 2025-2026 conformément au tableau ci-dessous.**

ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE
ACEMT (médecine)	2 000,00 €
ACPT (médecine)	1 000,00 €
ACTR (médecine)	1 000,00 €
APOR (médecine)	1 000,00 €
BTK (médecine)	1 000,00 €
LE PREMIER CRI (médecine)	2 000 ,00€
MAST (médecine)	1 000,00 €
TECT (médecine)	2 000,00 €
AAEPT (pharmacie)	2 000,00 €
ATASEP (pharmacie)	223,00 €
En Volley Vous (pharmacie)	1 000,00 €
PORC Xv (pharmacie)	1 000,00 €
TTEP (pharmacie)	2 000,00 €
AECDT (odontologie)	1 393,00 €
Alternative Santé Toulouse (santé)	1 000,00 €
TAT (santé)	2 000,00 €
TSS (santé)	400,00 €
Soit un total de subventions de	22 016,00 €

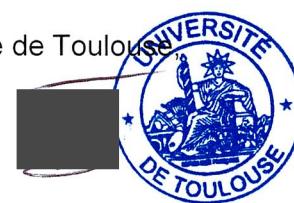
Toulouse le 2 février 2026,

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

12 février 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0